

**NOTICE**  
SUR  
**LES FAIENCES ANCIENNES**  
DE  
**SINCENY.**

Par M. le D<sup>r</sup> Augusto WARMONT.

---

**MESSIEURS,**

Les faïences anciennes ont, depuis quelques années, conquis dans le domaine de la curiosité une importance inespérée, et qu'on peut cependant expliquer. En effet, si elles n'ont pas l'éclat que présentent des produits céramiques plus précieux, elles ont, en revanche, le mérite incontestable de nous révéler un côté plus intime, plus familier, si j'ose ainsi dire, de l'art, et de nous faire pénétrer plus avant dans l'histoire des mœurs et des habitudes locales, dans l'étude du génie propre à chaque nation, à chaque province.

Ne pouvant lutter avec la faïence fine et la porcelaine que par le bon marché, la faïence commune a perdu désormais toute importance artistique (1); et ceux qui veulent l'étudier à ce point de vue doivent interroger son passé. Faire l'histoire d'une ancienne faïence, c'est donc tenter une étude archéologique, et c'est pourquoi, Messieurs, j'ose pouvoir compter sur votre indulgence en vous présentant cette étude rapide et bien impar-

---

(1) L'exposition remarquable qui a eu lieu cette année à Nevers semble donner un démenti à cette assertion. Mais les échantillons de faïence moderne qui ont été fabriqués à grands frais, par exception, et en vue de cette exposition même, ne peuvent être considérés comme monnaie courante.

aite encore des anciennes faïences de Sinceny, qui n'est, en quelque sorte, que l'avant-propos d'un travail plus étendu que je m'efforcerai de rendre digne de vous.

Déjà quelques-unes de nos faïences françaises ont trouvé leurs historiens : M. Tainturier nous a entretenus de B. Palissy et de ses continuateurs; les célèbres faïences connues longtemps, faute de meilleure dénomination, sous le nom de faïences de Henri II, et qui devront s'appeler désormais faïences d'Oiron, ont été l'objet de nombreux travaux; M. J. C. Davillier nous a fait, dans un travail plein d'intérêt, l'histoire des faïences de Moustiers (1); Rouen et Nevers (2) ont leurs historiographes à l'œuvre, et, en attendant, occupent une place importante dans les traités généraux de céramique, et dans les catalogues de collections célèbres.

Mais il y a encore bien des lacunes à combler dans cette géographie de l'art céramique. Sinceny, par exemple, n'est mentionné qu'en passant. Il n'en est pas question dans l'excellent *Traité des arts céramiques*, de Brongniart, bien que quelques-uns de ses produits, modernes et de peu d'importance, il est vrai, figurent au musée céramique de Sèvres (3); enfin, M. A. Dem-

---

(1) Ce travail a fourni à M. Alb. Jacquemart l'occasion d'une étude sur les poteries du Midi de la France, pleine d'érudition et de saine critique. (In *Gazette des Beaux-Arts*, numéros de septembre et octobre 1863.)

(2) Le livre sur *la Faïence, les Faïenciers et les Emailleurs de Nevers*, de M. Du Broc de Segange, a paru depuis que ces lignes sont écrites. Il fait le plus grand honneur à l'auteur et à la Société Nivernaise, qui en a entrepris la publication.

(3) Ordre IV. Poteries émaillées. 56. Pièces diverses en faïence brune, blanche ordinaire et émaillée en bleu, telles qu'assiettes, soupières, mesures de cabaretiers, etc., — de Sinceny, près Chauny. Fabrication de M. Lecomte (par M. Tribouillet, 1832). — 57. Du même lieu. Une assiette à potage, à filets bleus et chiffre; une théière cylindrique à filets verts, faïence blanche; un pot de forme bursaire émaillé en bleu outremer, et une soupière faïence brune. Fabrication de MM. G., de Sinceny et A. Guyon. — Exposition de 1844. — 269. Plaque carrée de 0,11 c. de côté, pour re-

min, dans son *Guide de l'amateur de faïences et porcelaines*, se borne à cette indication concise (1) :

« *Sinceny*, en Picardie. — 1740. — Faïence fine.  
« Elle est dans le genre de la faïence commune de  
« Rouen, qu'elle a eu en vue d'imiter. »

Encore, dans cette courte mention, la concision n'exclut-elle pas l'inexactitude. En effet, la faïence de Sinceny a toujours été et est encore, à l'heure qu'il est, comme la faïence de Rouen, une faïence commune, dans le sens qu'il convient d'appliquer à cette dénomination, d'après la classification de Brongniart, dont je crois utile de rappeler ici la définition :

« Faïence commune, émaillée, stannifère. Poterie à  
« pâte opaque, colorée ou blanchâtre, tendre, à tex-  
« ture lâche, à cassure terreuse, recouverte d'un émail  
« opaque, ordinairement stannifère. »

Nous ne trouvons donc aucun renseignement dans les écrivains spéciaux sur les faïences de Sinceny. Est-ce excès d'indignité, et la faïence de Sinceny n'a-t-elle pas d'échantillons qui puissent être produits au grand jour et figurer avec honneur dans les collections des curieux ? Je crois pouvoir prouver le contraire. Un de mes

---

vêtement de fourneaux, etc., peinte en bleu, — de Sinceny, près Chauny. Fabrication de MM. G., de Sinceny et A. Guyon. (Exposition de 1844.)

(1) Dans la seconde édition de son *Guide de l'Amateur*, qui a paru il y a quelques mois, M. A. Demmin est, en ce qui concerne Sinceny, plus explicite, sans être plus exact. Voici ce qu'il dit de cette fabrique :

« *Sinceny*, en Picardie. — Faïence à émail stannifère. — 1740.  
« Elle est quelquefois dans le genre de la faïence commune de  
« Rouen, mais plus souvent dans celui de la faïence populaire de  
« Nevers. » (Op. cit. p. 336.) Et plus loin, dans le supplément :  
« On sait maintenant que cette localité a fabriqué aussi des  
« faïences à décor chinois, rose, vert et jaune, dans le genre de  
« celle de Strasbourg et de Verages (*sic* ; lisez : Varages), — et je  
« penche à croire que la marque du plat ovale de la collection de  
« M. Desmoutis, — le C et l'S, entourés de quatre croix (V. p. 368),  
« — attribuée à Marseille, est de Sinceny. » (p. 551). Je dirai plus  
loin que l'usine de Sinceny a presque constamment imité la  
faïence de Rouen. Quant à la marque du plat de M. Desmoutis,  
je ne l'ai rencontrée sur aucune pièce fabriquée à Sinceny.

confrères, M. le D<sup>r</sup> Moussette, de Chauny, a, lui aussi, des pièces qui défient toute critique. Mais la cause de l'indifférence dans laquelle sont restés les auteurs à l'endroit de la faïence de Sinceny, et de l'oubli dans lequel on l'a laissée, est précisément sa ressemblance avec celle de Rouen, ou, pour mieux dire, son absence presque constante de style propre. Et puis, il faut le dire, il y a pour toutes ces choses une question de mode qui séduit les meilleurs esprits et les connaisseurs les plus délicats. Partout, mais à l'hôtel Drouot surtout, les destins sont changeants ; aujourd'hui, la faïence de Delft est en faveur ; demain, Rouen aura la préférence, et les marchands, dociles à la voix de l'opinion publique, vendent successivement sous des rubriques différentes les produits innommés de fabriques inconnues.

C'est ainsi que l'on peut expliquer qu'un grand nombre d'échantillons des fabriques de Sinceny aient disparu du pays, recueillis par des brocanteurs ambulants, et que ce nom n'ait presque jamais été prononcé dans le commerce de la curiosité.

Je m'efforcerai, dans une étude complète dont je ne donne guère aujourd'hui que l'avant-propos, de déterminer la place que doit occuper Sinceny dans l'histoire de la faïence française, de préciser les caractères auxquels on pourra reconnaître ses produits, et de donner quelques détails sur les échantillons les plus curieux que j'aurai pu recueillir, ou qui auront été soumis à mon examen.

Sinceny est un gros village situé près de Chauny. Sa population, qui s'est rapidement accrue et s'élève au chiffre de 1,900 habitants, est presque exclusivement ouvrière, et employée, soit dans l'établissement de Chauny (fabrique de produits chimiques et ateliers pour le polissage des glaces, appartenant à la compa-

gnie de Saint-Gobain), soit dans les fabriques de sucre et d'allumettes chimiques des environs. soit enfin dans les trois manufactures de faïence qui s'y trouvent encore (1), et dans une fabrique de porcelaine de fondation récente.

Les argiles plastiques sont très-développées à Sinceny (2) et ont dû donner de bonne heure l'idée d'y établir des fabriques de poterie : ce fut, au dire de presque tous les historiens (3) qui se sont occupés de cette localité, en 1737, que M. Fayard, gouverneur de Chauny et seigneur de Sinceny, obtint des lettres-patentes et établit la première fabrique. Vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, cette manufacture occupait trente familles, qui étaient venues de Rouen s'établir à Sinceny.

Peu de temps après, une autre fabrique s'établit à Rouy.

Enfin, en 1824, M. Lecomte établit la fabrique qui subsiste encore à Autreville.

Je n'ai encore pu contrôler ces assertions des historiens de Sinceny, ni recueillir d'actes authentiques qui confirment ces dates. Je sais cependant de source certaine, et ce fait a une grande importance, que des faïenciers de Rouen, dont les descendants exercent encore la même profession à Sinceny, vinrent s'établir dans le pays. Ils y étaient en majorité, et c'est ainsi que

---

(1) Ce sont les fabriques de M. Lepage, la première en date, de M. Mandois, et de MM. Lecomte et Dantier. Cette dernière, bien que située administrativement à Autreville, peut être considérée comme appartenant à Sinceny.

(2) V. la Notice historique et géologique sur Sinceny, par Ed. Lambert. Extr. du Bulletin de la Société littéraire et scientifique de Chauny.


(3) Brayer, *Statistique du département de l'Aisne*. Laon, 1824-25 ; — Melleville, *Dictionnaire historique du département de l'Aisne* ; — Lambert, *Op. cit.* ; — Devisme (In *Manuel hist. du dép. de l'Aisne*), et quelques autres, font remonter la fondation de la première faïencerie à l'année 1728, époque à laquelle Fayard sollicita le privilège.

s'explique la prédominance du style rouennais dans le décor des faïences de Sinceny. Quelques autres ouvriers, ceux-là en petit nombre, vinrent de Nevers ou d'autres villes.

A quels signes reconnaît-on les faïences anciennes de Sinceny ?

Il semble qu'un des meilleurs moyens d'être assuré de l'authenticité d'une faïence ancienne, et de connaître sa provenance, doive être la marque de fabrique. Malheureusement, ce signe manque dans un très-grand nombre de pièces ; de plus, en raison même de la multiplicité des signes employés et de la reproduction des mêmes signes dans des centres de fabrication différents, ce moyen, qui pourrait être excellent, perd toute valeur, et n'a qu'une importance secondaire. J'ai vu des faïences de Sinceny marquées en toutes lettres, j'en ai vu beaucoup d'autres marquées d'une · S · en bleu, le plus souvent placée entre deux points. Pour moi, l'S entre deux points est la marque authentique de la fabrique de Sinceny ; l'S seule, au contraire, m'inspire moins de confiance, ou, tout au moins, l'ai-je trouvée sur un grand nombre de pièces dont j'ignorais la provenance. J'ai recueilli, en outre, un certain nombre de marques qui sont évidemment les monogrammes des artistes, ou bien qui indiquent certaines séries de fabrication. Quelques-unes de ces marques méritent une mention spéciale. Par exemple, celle-ci, qui se trouve sur la plaque du fond d'une fort jolie corbeille décorée d'un paysage en camaïeu bleu :

*L. J. L. C. Pinxit. 1776.*

Je signalerai encore une paire de vases pyriformes doubles, très-élégants de forme, décorés en camaïeu bleu, dans le goût chinois ; l'un d'eux est marqué (en bleu), ce qui me paraît indiquer Fayard,  seigneur de Sinceny ; l'autre porte une marque de fan-



taisie évidemment simulée et faite sans doute pour continuer jusqu'au bout l'imitation chinoise (1).

Pardon, Messieurs, pour ces détails fatigants et qui n'ont, en somme, qu'une médiocre importance ; car, comme l'a dit quelque part, avec beaucoup de sens, un de nos céramographes les plus distingués, M. Demmin :

« C'est à la manière de la fabrication de l'objet céramique, à la lourdeur et à la légèreté de sa pâte, à la nuance de son émail, à la dureté et à la blancheur de la terre cuite, aux nuances particulières de certaines couleurs, et, avant tout, à la forme et au dessin du décor, qu'on doit reconnaître l'origine et le temps de sa création. »

C'est cette étude attentive du décor qui permet d'affirmer quand il s'agit de pièces qui ne portent aucune marque. Ainsi, pour en donner un exemple, je possède et mets sous vos yeux un tiroir d'encrier dont la marque, aussi explicite et concluante que possible, est ainsi faite :

*à monsieur  
monsieur Sinceny  
à Sinceny  
an picardis.*

Eh bien ! l'encrier auquel appartenait ce tiroir était décoré de branches de roses jaunes absolument semblables à celles que je retrouve sur une petite soupière qui fait partie de ma collection et sur une assiette que voici, et dont l'exécution remarquable a arraché à

---

(1) Peut-être devrai-je abandonner cette interprétation qui n'a, au surplus, que la valeur d'une hypothèse. En effet, l'F peut être attribuée aux potiers marseillais, Fauchier, Fesquet et C<sup>e</sup> (V. le travail déjà cité, sur les poteries du Midi de la France, par M. A. Jacquemart). D'autre part, M. A. Jacquemart me dit, dans une lettre qu'il a eu la bonté de m'adresser, avoir rencontré le second signe sur des faïences étrangères, probablement italiennes.

nombre de ceux qui l'ont vue, cette injuste et singulière exclamation : « Cela est trop beau pour être de Sinceny ! »

Ne suis-je pas en droit, cependant, d'attribuer ces trois pièces à une même fabrique, je dirai plus, à une même main.

Comme toutes les autres fabriques de faïence, Sinceny a fait beaucoup de décors en camaïeu bleu, surtout lorsqu'il a été de mode d'imiter la porcelaine de Chine. On retrouve aussi sur un grand nombre de pièces les élégantes arabesques de Rouen habilement imitées, soit en camaïeu bleu, soit en bleu rehaussé de rouge, comme sur l'échantillon que je mets sous vos yeux, qui, depuis longues années, est conservé dans la fabrique de M. Lepage. Le décor de ce vase présente, avec les dessins favoris de Rouen, l'analogie la plus complète.

Les dessins polychrômes présentent la plus grande variété, et ne sauraient guère être décrits. Ils sont quelquefois remarquables par la fantaisie de la composition, la richesse et l'harmonie des couleurs. Ce sont le plus souvent des imitations des dessins de Rouen, par exemple des faïences à la corne d'abondance (1), quelquefois aussi Nevers, Strasbourg ou Marseille fournissent les modèles. Quelques dessins sont si exactement reproduits dans leurs moindres détails, sur des pièces différentes, qu'il est permis d'affirmer qu'ils ont été faits par le procédé du poncis, procédé auquel les fabricants de faïence avaient très-souvent recours. Ainsi, je possède deux caissés à fleurs qui présentent sur leur quatre faces le même dessin, exactement reproduit. J'en dirai autant du petit chinois rose et vert,

---

(1) En comparant de visu les faïences à la Corne de Rouen avec celles de Sinceny, j'ai trouvé quelques signes qui me permettront peut-être, lorsque mes observations seront plus nombreuses, d'établir le diagnostic différentiel (pour me servir d'une expression médicale) des produits des deux usines.



qui figure au fond d'une assiette photographiée dans cet album. On le voit à chaque instant reparaître dans les faïences que nous étudions.

Il serait difficile et fastidieux d'énumérer les ustensiles, ou objets divers, qui ont été fabriqués à Sinceny : plats et assiettes en faïence brune ou blanche, sucriers, burettes, saladiers, pots à boire de toutes formes, décorés le plus souvent de séduisantes inscriptions ; porte-bouquets, bénitiers, encriers très-variés, quelques-uns très-élégants avec fleurs en reliefs, tiroirs, bobèches, etc. ; vases d'ornement ; souliers, sabots, fontaines, etc.

Je ne possède qu'une seule plaque de faïence, encore ne m'est-il pas permis d'affirmer qu'elle ait été faite à Sinceny ; le décor en camaïeu bleu représente un Christ en croix ; il y a une bordure noire qui imite le cadre de bois ; des plaques de ce genre ont été fabriquées à Delft, vers l'année 1772.

J'ai vu une lanterne en faïence, grossièrement faite et décorée en bleu.

Enfin, on a fabriqué à Sinceny, à une certaine époque et en très-grande quantité, des figurines en terre cuite, décorées de couleurs non vitrifiables et représentant des soldats en costume de Louis XVI, soit à pied, soit à cheval. Ces pièces, destinées à servir de jouets aux enfants, ont par cela même disparu rapidement et sont devenues très-rares.

On trouve assez souvent sur nos vieilles faïences françaises des inscriptions ou des emblèmes politiques. On sait que M. Champfleury a formé une collection curieuse à ce point de vue, dans laquelle dominant les produits Nivernais. J'ai trouvé quelques assiettes de Sinceny de l'époque Louis XVI ornées de la couronne royale et de fleurs de lys. Mais je n'ai pu encore mettre

---

(1) Demmin, *Guide de l'Amateur*, page 289.

la main sur aucune pièce de faïence décorée d'emblèmes révolutionnaires, bien qu'il soit probable qu'il en en a existé. Mon confrère et ami, M. Moussette, a dans sa collection une soupière qui date évidemment de l'époque du Consulat, et dont le décor finement exécuté rappelle la froide allégorie si fort à la mode à cette époque; on y voit les balances de Thémis, le glaive de la loi, etc.; toutes choses fort belles, mais qui ne sont guère, on l'avouera, à leur place sur une soupière.

Cette époque est, du reste, celle de la décadence de la faïence commune artistique.

Il y a peu de faïences de Sinceny qui soient datées. La plus ancienne date que j'aie pu voir est 1758. Elle figure sur un chauffe-mains (1) à décor polychrome, qui porte en outre l'inscription suivante : *Liber Ludovici Guilbert.*

Un mot, avant de terminer, sur deux fabriques voisines de celle de Sinceny : les fabriques de Rouy et d'Ognes. J'ai déjà dit un mot de la première, qui peut être considérée comme une annexe de Sinceny. Elle a peu produit, et les échantillons que j'ai pu recueillir ne présentent rien de particulier, ni qui exige une description (2).

Il m'est plus difficile encore de parler de la faïencerie d'Ognes, car je ne suis pas même certain qu'elle ait jamais existé. Aucun historien n'en parle, et nous avons été mis sur la voie de cette découverte, M. de Bail-

---

(1) M. A. Jacquemart, qui m'a appris l'usage de cet ustensile, dit qu'il y a beaucoup de ces chauffe-mains en forme de livre parmi les faïences italiennes et flamandes, et que quelques-uns sont en grès.

(2) M. Moussette a acquis récemment un grand bidon en faïence de Rouy qui porte, tracée en gros caractères, l'inscription amphigourique que voici :

« Il est un grand temple qui est appuyé sur une colonne  
Entourée de douze villes chacune desquelles a trente arcs-boutants

Et autour de ces arcs-boutants se promènent l'une après l'autre  
Deux femmes l'une blanche et l'autre noire. »

liencourt et moi, par une tradition qui subsiste à Oignes. D'après cette tradition, il aurait existé au xviii<sup>e</sup> siècle, dans la vallée de l'Oise, entre Chauny et Oignes, au lieudit la Buerie, une faïencerie sous la direction d'un certain M. de la Fosselière. Ce qu'il y a de certain, c'est que la propriété dont il s'agit a été possédée de 1748 à 1782 par René Dumoutier de la Fosselière. Les actes notariés que M. de Bailliencourt a bien voulu dépouiller en font foi, mais ils ne nous disent pas qu'il y ait fabriqué de la faïence. Cependant la tradition ne s'arrête pas en si beau chemin : car elle attribue à cette fabrique quelques faïences anciennes conservées depuis longtemps à Oignes, et en particulier un plat en camaïeu bleu de grande dimension, qu'on a bien voulu mettre à ma disposition. Je ne sais d'où provient ce plat, qui ne ressemble pas aux faïences de Sinceny, mais il me paraît présenter les caractères d'une fabrication antérieure au xviii<sup>e</sup> siècle (1).

Jusqu'à plus ample informé, la faïencerie d'Oignes reste donc à l'état de problème historique. Je m'efforcerai, Messieurs, de résoudre cette difficulté, et de combler les lacunes que vous aurez remarquées sans peine dans mon travail.

---

## APPENDICES.

### I.

J'emprunte à l'intéressante Notice sur Sinceny de M. Ed. Lambert le document qui va suivre : c'est une pétition adressée par J.-M.-L. Fayard de Sinceny, alors détenu comme noble à Chauny :

---

(1) C'est sans doute un produit Nivernais du xvii<sup>e</sup> siècle.

« Citoyens,

« Après le prononcé de la Convention Nationale  
« (séance du 29 thermidor), le citoyen Fayard n'hésite  
« pas de vous exposer que, dans sa position actuelle,  
« il est indubitablement du nombre de ceux qui doi-  
« vent jouir du bienfait que la loi accorde aux cultiva-  
« teurs, et voici comment :

« 1° Depuis le 28 décembre 1762 (v. s.) qu'il est  
« entré en jouissance des biens que lui a laissés J.-B.  
« Fayard, son père, décédé à cette époque, il n'a pas  
« cessé de cultiver, amender et ensemençer une partie  
« de terre d'environ 60 à 80 arpens de terres labou-  
« rables, sans y comprendre les prez, ce qui est connu  
« de sa commune et de celles environnantes ;

« 2° Qu'en cette qualité de laboureur et cultivateur,  
« il a toujours été assimilé avec tous les cultivateurs  
« de sa commune, ainsi que le prouvent diverses com-  
« mandes de sa municipalité, soit en livraison de bled,  
« seigle, foin, paille et avoine, que conjointement avec  
« eux il a approvisionné les marchés de Chauny autant  
« qu'il a été en son pouvoir de le faire.

« Qu'à son tour il a contribué avec ses co-cultiva-  
« teurs aux diverses réquisitions faites par la munici-  
« palité pour les corvées, convois, charrois, che-  
« vaux, etc., etc.

« Comme artiste, il a aussi des droits aux bienfaits  
« qu'accorde la Convention par cette nouvelle loi du  
« 29 thermidor.

« Depuis 1737, il est propriétaire par succession,  
« d'une manufacture de fayence, laquelle il s'efforce  
« d'entretenir pour continuer la douce jouissance qu'il  
« a de contribuer au bien-être d'environ soixante in-  
« dividus auxquels le travail de cette usine procure  
« subsistance non équivoque ; cela doit aussi entrer en  
« considération.

« C'est pourquoi le soussigné espère de votre justice  
« qu'ayant reconnu ses droits incontestables et sa qua-  
« lité bien réelle de cultivateur, vous ne remettrez pas,  
« citoyens, plus longtemps, à le faire jouir du bienfait  
« que la loi accorde aux cultivateurs et aux artistes.

« Chauny, ce tridi fructidor, l'an 2<sup>e</sup> de la Républi-  
« que une et indivisible, maison d'arrestation Dochez,  
« faubourg du Pissot.

« FAYARD. »

### *Réponse.*

« Vu la pétition ci-contre du citoyen Fayard, ten-  
« dante à demander sa relaxation comme cultivateur ;  
« Le Comité passe à l'ordre du jour motivé, sur ce  
« que la loi ne s'étend pas aux ci-devant nobles.

« A Chauny, ce 11 fructidor, 2<sup>e</sup> année républi-  
caine.

*(Suivent les signatures.)*

## II.

Au moment de remettre ce travail à l'imprimeur, je reçois et lis avec grand intérêt les *Recherches* de M. Jules Houdoy, sur les manufactures lilloises de porcelaine et de faïence.

Ces faïences, comme celles de Sinceny, sont le plus souvent des imitations rouennaises. Là aussi, on fait la faïence dite à la Corne. Cela s'explique, comme le dit M. Houdoy, par le passage successif des mêmes décorateurs dans des fabriques différentes. Il cite à cet égard un fait qui nous intéresse particulièrement. Un certain Claude Borne, qui travailla longtemps à Rouen, où il a laissé plusieurs œuvres signées par lui, passa en 1751 à Sinceny, en Picardie, de là à Tournai en 1752 ; enfin, cette même année, il se rendit à Mons. M. Jules Houdoy croit ce Claude Borne, fils de l'artiste Lillois,

Marie-Etienne Borne ; mais M. du Broe de Segangé, qui a étudié avec tant de soin la généalogie des potiers Nivernais, dit (page 204 de son livre) que « Claude Borne n'était autre qu'un émigré de Nevers, né le 28 décembre 1769 ; et qu'il eut pour père Henri Borne, un de nos faïenciers (Nivernais) les plus distingués de la moitié du dix-septième siècle , et qui a signé plusieurs statuettes d'un beau style. Après la mort de son père, qui fut inhumé à Nevers , dans l'église de Saint-Genest, le 15 mars 1716, il vint probablement s'établir à Rouen. Cette même année 1716, Marie Etienne, le frère aîné de Claude, peignait en Flandre l'autel portatif en faïence du Musée céramique de Sèvres. »

